



États financiers annuel 2016

---

FNB d'obligations à rendement élevé à court terme  
First Trust (couvert en dollars canadiens)

---

au 30 juin 2016

(Cette page est intentionnellement laissée en blanc.)

## RAPPORT DE LA DIRECTION

### Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust (couvert en dollars canadiens)  
(appelé le « FNB First Trust »)

Les états financiers annuels ci-joints ont été préparés par la Société de gestion de portefeuilles FT Canada, le gestionnaire du FNB First Trust, et ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire du FNB First Trust est responsable de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers et dans les autres sections du rapport annuel. Le gestionnaire du FNB First Trust met en œuvre et respecte des procédures appropriées visant à présenter une information pertinente et fiable. Les présents états financiers annuels ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les notes annexes 2 et 3 des états financiers décrivent les principales méthodes comptables que la direction considère comme pertinentes pour le FNB First Trust.



Fraser Howell  
Administrateur



Ron McAlister  
Administrateur

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

À l'intention des porteurs de parts du FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust (couvert en dollars canadiens)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust (couvert en dollars canadiens), qui comprennent les états de la situation financière aux 30 juin 2016 et 2015, et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust (couvert en dollars canadiens) aux 30 juin 2016 et 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 28 septembre 2016

# FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust (couvert en dollars canadiens)

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE Au 30 juin 2016 et au 30 juin 2015

	30 juin 2016 (\$)	30 juin 2015 (\$)
<b>Actif</b>		
Placements (actifs financiers non dérivés)	24 132 153	–
Contrat à terme	–	37 002 455
Trésorerie	856 165	103 572
Dividendes courus à recevoir	7 627	–
Intérêts courus à recevoir	276 042	–
Montant à recevoir pour la vente de titres en portefeuille	127 419	–
Actifs dérivés	276 185	–
Autres actifs	3 576	–
	25 679 167	37 106 027
<b>Passif</b>		
Charges à payer	45 940	138 557
Montant à payer pour l'achat de titres en portefeuille	107 442	–
Distributions à payer	101 596	172 037
	254 978	310 594
<b>Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>25 424 189</b>	<b>36 795 433</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie</b>		
Catégorie Conseiller	17 484 024	35 323 995
Catégorie Ordinaire	7 940 165	1 471 438
<b>Parts rachetables en circulation [note 7]</b>		
Catégorie Conseiller	908 162	3 315 674
Catégorie Ordinaire	370 823	125 074
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie [note 1]</b>		
Catégorie Conseiller	19,25	10,65
Catégorie Ordinaire	21,41	11,76

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL Pour les exercices clos les 30 juin

	30 juin 2016 (\$)	30 juin 2015 (\$)
<b>Produits</b>		
Dividendes	169 044	–
Produits d'intérêts aux fins des distributions	442 798	–
<b>Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés</b>		
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur placements	15 448 228	(169)
Variation nette du profit latent sur les contrats à terme	–	203 941
Profit de change net réalisé	2 423 506	–
Variation nette de la moins-value latente des placements et des dérivés	(19 192 653)	–
	(709 077)	203 772
Perte de change sur la trésorerie	(440 023)	–
	(1 149 100)	203 772
<b>Charges [note 8]</b>		
Frais de gestion	114 645	86 016
Frais de service	114 219	165 103
Frais liés au contrat à terme	45 082	130 450
Charges liées à la TVH	23 365	4 842
Coûts liés à la présentation de l'information aux porteurs de titres	22 602	41 616
Droits de garde	13 530	24 090
Honoraires d'audit	13 325	26 725
Autres charges	11 234	34 169
Coûts de transaction (notes 3 et 10)	6 244	–
Honoraires du fiduciaire	4 100	7 300
Coûts liés au comité d'examen indépendant	4 016	6 035
Frais juridiques	(561)	8 001
	371 801	534 347
Charges ayant fait l'objet d'une renonciation par le gestionnaire	(4 082)	–
	367 719	534 347
<b>Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, avant impôt</b>	<b>(1 516 819)</b>	<b>(330 575)</b>
<b>Retenues d'impôt à la source</b>	<b>(15 757)</b>	<b>–</b>
<b>Diminution de l'actif net liée aux activités attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(1 532 576)</b>	<b>(330 575)</b>
<b>(Diminution) augmentation de l'actif net liée aux activités attribuable aux porteurs de parts rachetables, pour chaque catégorie</b>		
Catégorie Conseiller	(1 794 626)	(332 736)
Catégorie Ordinaire	262 050	2 161
<b>(Diminution) augmentation de l'actif net liée aux activités attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part</b>		
Catégorie Conseiller	(0,82)	(0,09)
Catégorie Ordinaire	1,20	0,02

Se reporter aux notes annexes qui font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du fiduciaire,

Société de gestion de portefeuilles FT Canada



..... Administrateur



..... Administrateur

## FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust (couvert en dollars canadiens)

### ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Pour les exercices clos les 30 juin

	30 juin 2016 (\$)	30 juin 2015 (\$)	30 juin 2016 (\$)	30 juin 2015 (\$)
	Catégorie A	Catégorie A	Catégorie F	Catégorie F
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de l'exercice</b>	35 323 995	50 827 535	1 471 438	1 571 316
<b>(Diminution) augmentation de l'actif net liée aux activités attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	(1 794 626)	(332 736)	262 050	2 161
<b>Opérations portant sur les parts rachetables [note 7]</b>				
Produit de l'émission de parts rachetables	1 105 146	3 904	9 987 523	–
Rachat de parts rachetables	(15 694 455)	(12 636 976)	(3 560 794)	(18 899)
	(14 589 309)	(12 633 072)	6 426 729	(18 899)
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables provenant des éléments suivants :</b>				
Revenu net de placement	(394 637)	–	(180 124)	–
Remboursement de capital	(1 061 399)	(2 537 732)	(39 928)	(83 140)
	(1 456 036)	(2 537 732)	(220 052)	(83 140)
<b>Diminution (augmentation) de l'actif net liée aux activités attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice</b>	(17 839 971)	(15 503 540)	6 468 727	(99 878)
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de l'exercice</b>	17 484 024	35 323 995	7 940 165	1 471 438
			<b>2016</b>	<b>2015</b>
			<b>Total (\$)</b>	<b>Total (\$)</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de l'exercice</b>			36 795 433	52 398 851
<b>(Diminution) augmentation de l'actif net liée aux activités attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>			(1 532 576)	(330 575)
<b>Opérations portant sur les parts rachetables [note 7]</b>				
Produit de l'émission de parts rachetables			11 092 669	3 904
Rachat de parts rachetables			(19 255 249)	(12 655 875)
			(8 162 580)	(12 651 971)
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables provenant des éléments suivants :</b>				
Revenu net de placement			(574 761)	–
Remboursement de capital			(1 101 327)	(2 620 872)
			(1 676 088)	(2 620 872)
<b>Diminution de l'actif net liée aux activités attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice</b>			(11 371 244)	(15 603 418)
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de l'exercice</b>			25 424 189	36 795 433

Se reporter aux notes annexes qui font partie intégrante des présents états financiers.

# FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust (couvert en dollars canadiens)

## TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE Pour les exercices clos les 30 juin

	30 juin 2016 (\$)	30 juin 2015 (\$)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation</b>		
Diminution de l'actif net liée aux activités attribuable aux porteurs de parts rachetables	(1 532 576)	(330 575)
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Perte de change sur la trésorerie	440 023	–
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur placements et dérivés	(15 448 228)	169
Variation de la moins-value latente des placements et des dérivés	19 192 653	–
Variation nette de la perte latente sur les contrats à terme	–	15 705 465
Intérêts créditeurs	(276 042)	–
Dividendes à recevoir	(7 627)	–
Autres actifs	(3 576)	–
Charges à payer	(92 617)	(11 315)
Frais de gestion à payer	–	(1 992)
Achat de placements	(86 340 294)	(15 776 221)
Produit de la vente de placements	95 170 009	15 776 052
	11 101 725	15 361 583
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(1 746 529)	(2 725 273)
Montant reçu de l'émission de parts	11 092 669	3 904
Montant payé pour le rachat de parts	(19 255 249)	(12 655 875)
	(9 909 109)	(15 377 244)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie, pour l'exercice</b>	1 192 616	(15 661)
<b>Perte de change sur la trésorerie</b>	(440 023)	–
<b>Trésorerie, au début de l'exercice</b>	103 572	119 233
<b>Trésorerie, à la fin de l'exercice</b>	856 165	103 572
Intérêts reçus	166 756	–
Dividendes reçus, après déduction des retenues d'impôt à la source	145 877	–

*Se reporter aux notes annexes qui font partie intégrante des présents états financiers.*

---

# FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust (couvert en dollars canadiens) Notes annexes

---

## 1. LE FNB FIRST TRUST

Le FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust (couvert en dollars canadiens) (le « FNB First Trust ») est un fonds commun de placement négocié en Bourse distribué de façon continue, constitué en fiducie en vertu des lois de la province d'Ontario, conformément à une déclaration de fiducie datée du 1<sup>er</sup> mai 2013 et modifiée et mise à jour en date du 27 janvier 2014, du 30 avril 2014, du 19 juin 2014, du 15 juillet 2014, du 17 octobre 2014, du 30 janvier 2015, du 11 juin 2015, du 21 décembre 2015 et du 25 janvier 2016. Les parts du FNB First Trust sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX »). Le 25 janvier 2016, le FNB First Trust a été converti, passant d'un fonds à capital fixe à un fonds négocié en Bourse. Dans le cadre de la conversion, les parts de chaque catégorie du FNB First Trust ont été consolidées à raison de deux pour une.

Désormais, l'exercice du FNB First Trust se clôturera le 31 décembre, conformément à la déclaration de fiducie.

Le 8 février 2016, le FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust a fusionné avec le FNB First Trust.

Le FNB First Trust offre deux catégories de parts rachetables : Ordinaire et Conseiller. L'ensemble des parts est désigné collectivement comme les « parts ».

La Société de gestion de portefeuilles FT Canada est le fiduciaire, gestionnaire et promoteur (le « gestionnaire ») du FNB First Trust. First Trust Advisors L.P., une société affiliée du gestionnaire, est le conseiller en valeurs du FNB First Trust. Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des actifs du FNB First Trust.

L'adresse du gestionnaire est le 40 King Street West, Suite 3001, Scotia Plaza, Box 312, Toronto (Ontario) M5H 3Y2. La publication des états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 28 septembre 2016.

Le FNB First Trust cherche à procurer aux porteurs de parts un revenu courant élevé en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de créance de qualité inférieure à la catégorie investissement, en fonction de la notation attribuée par Moody's Investor Services, Inc. et Standard & Poor's (Ba1/BB+ ou inférieur), ou en fonction d'une notation similaire attribuée par une agence de notation désignée (conformément au Règlement 81-102). Le FNB First Trust aura également pour objectif secondaire de réaliser une plus-value du capital.

## 2. MODE DE PRÉSENTATION

L'information fournie dans les présents états financiers et les notes annexes est présentée aux 30 juin 2016 et 2015 et pour les exercices clos à ces dates.

Les présents états financiers annuels ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Ces états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la réévaluation de certains instruments financiers. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie versée pour les actifs.

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

---

# FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust

## (couvert en dollars canadiens)

### Notes annexes

---

#### **Instruments financiers**

##### **i) Classement**

Le FNB First Trust classe les placements dans des titres de capitaux propres ou d'emprunt et dans les instruments dérivés à titre d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces actifs et ces passifs financiers sont détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de leur établissement.

Des actifs ou des passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction s'ils ont été acquis ou contractés principalement en vue d'être vendus ou rachetés dans un proche avenir ou si, lors de la comptabilisation initiale, ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés que le FNB First Trust gère et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Tous les dérivés et les positions vendeurs sont également classés dans cette catégorie. Le FNB First Trust ne classe aucun dérivé comme couverture dans le cadre d'une relation de couverture.

Les actifs et les passifs financiers initialement désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont ceux qui sont gérés et dont le rendement est évalué en fonction de la juste valeur conformément à la stratégie de placement du FNB First Trust, tel qu'il est décrit dans son prospectus, et les renseignements à l'égard de ces actifs et de ces passifs financiers, ainsi que d'autres renseignements financiers pertinents, sont évalués à la juste valeur par la direction du FNB First Trust.

##### **ii) Comptabilisation et évaluation**

Le FNB First Trust comptabilise les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles des instruments financiers, majorée des coûts de transaction dans le cas d'instruments financiers évalués au coût amorti. Les placements sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris certains placements dans des titres d'emprunt qui ont également été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, tandis que les dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Au moment de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans l'état du résultat global à mesure qu'ils sont engagés.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont inclus dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les dividendes reçus ou les intérêts gagnés sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et les dividendes ou les charges d'intérêts liés aux passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans un poste distinct de l'état du résultat global. La méthode de détermination de la juste valeur est décrite à la note iv) ci-après.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Les actifs et les passifs financiers sont présentés selon les montants devant être reçus ou payés, montants qui sont actualisés, le cas échéant, à l'aide du taux d'intérêt effectif prévu au contrat.

##### **iii) Autres passifs financiers**

Les autres passifs financiers, le cas échéant, incluant les emprunts, sont initialement évalués à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction.

Les autres passifs financiers sont par la suite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, et les charges d'intérêts sont constatées selon le taux de rendement réel.

---

# FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust

## (couvert en dollars canadiens)

### Notes annexes

---

#### **iv) Évaluation de la juste valeur**

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Un FNB First Trust utilise diverses méthodes et formule des hypothèses qui sont fondées sur les conditions du marché existantes à la fin de chaque exercice. Les techniques d'évaluation utilisées pour les instruments financiers non standardisés, comme les options, les swaps de devises et les autres dérivés négociés sur le marché hors cote, comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à d'autres instruments qui sont quasi identiques, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation utilisées couramment par les intervenants du marché et qui reposent le plus possible sur des données de marché et le moins possible sur des données propres à une entité.

En ce qui concerne les instruments pour lesquels il n'y a pas de marché actif, le FNB First Trust peut utiliser des modèles élaborés à l'interne qui sont habituellement basés sur des méthodes et des techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur. Les modèles d'évaluation sont utilisés principalement pour évaluer les titres de capitaux propres, les titres d'emprunt et les autres instruments d'emprunt non cotés pour lesquels les marchés ont été inactifs au cours de l'exercice. Certaines données prises en compte dans les modèles peuvent ne pas être observables sur le marché et, par conséquent, elles font l'objet d'estimations établies selon des hypothèses.

Les données issues d'un modèle représentent toujours une estimation ou une approximation d'une valeur qui ne peut pas être déterminée avec certitude, et les techniques d'évaluation utilisées peuvent ne pas tenir compte de tous les facteurs pertinents aux positions détenues par le FNB First Trust. Par conséquent, les évaluations sont ajustées, au besoin, afin de permettre la prise en compte de facteurs additionnels, notamment le risque lié au modèle, le risque de liquidité et le risque lié à la contrepartie.

Les prêts de premier rang dans lesquels le FNB First Trust investit ne sont cotés sur aucune Bourse ni chambre de commerce. Les prêts de rang supérieur sont habituellement achetés et vendus par des investisseurs institutionnels dans le cadre de transactions négociées individuellement de gré à gré qui fonctionnent, à de nombreux égards, comme un marché secondaire hors cote, bien qu'il n'existe habituellement aucun teneur de marché officiel. Même s'il a pris une ampleur considérable au cours des dernières années, ce marché se caractérise habituellement par des transactions moins nombreuses et par une liquidité moindre que le marché secondaire pour d'autres types de titres. Certains prêts de rang supérieur ne font l'objet d'aucune transaction ou que de transactions peu nombreuses ou peu fréquentes, et l'information relative à un prêt de rang supérieur peut être difficilement accessible ou incomplète. Par conséquent, la détermination de la juste valeur des prêts de rang supérieur peut s'appuyer sur des renseignements qui sont rares et périmés. En raison de l'insuffisance de données fiables et objectives, l'exercice du jugement et le recours aux estimations peuvent jouer un rôle plus important pour l'évaluation des prêts de rang supérieur que pour les autres types de titres. Les prêts de rang supérieur pour lesquels les cours sont faciles à obtenir sont évalués à la juste valeur selon les cours actuels fournis par Markit ou un autre service d'établissement des prix bien connu. Les prêts de rang supérieur pour lesquels les cours actuels ne sont pas faciles à obtenir sont évalués à la juste valeur, telle qu'elle a été déterminée par le comité d'évaluation du conseiller en valeurs. Le comité d'évaluation fixe un prix pour les actifs si le service d'établissement des prix ne fournit pas de prix.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués en fonction des résultats obtenus par des techniques d'évaluation qui utilisent des données de marché observables, si celles-ci sont disponibles, telles qu'elles sont établies par le gestionnaire. Les placements effectués dans d'autres fonds de placement sont évalués à la valeur liquidative par part présentée par chaque fonds de placement. Se reporter à la note 5 pour obtenir plus de détails sur les évaluations à la juste valeur du FNB First Trust.

#### **v) Norme publiée mais pas encore entrée en vigueur pour la période close le 30 juin 2016 :**

Une norme qui a été publiée mais qui ne sera pas encore entrée en vigueur à la date de publication des états financiers du FNB First Trust est présentée ci-dessous. Les FNB First Trust ont l'intention d'adopter la norme applicable lorsqu'elle sera entrée en vigueur.

---

# FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust (couvert en dollars canadiens) Notes annexes

---

## **IFRS 9, Instruments financiers : Classement et évaluation**

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui rassemble les phases de classement et d'évaluation, de perte de valeur et de comptabilité de couverture du projet de l'IASB visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et l'ensemble des versions antérieures d'IFRS 9. IFRS 9 établit une approche logique et unique de classement et d'évaluation pour les actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour les gérer ainsi que les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Elle comprend un modèle de dépréciation fondé sur les pertes sur créance attendues qui entraînera la comptabilisation plus rapide des pertes sur créance et qui s'appliquera à tous les instruments financiers assujettis à la comptabilisation de la perte de valeur. En outre, IFRS 9 élimine la volatilité du résultat net causée par la fluctuation du risque de crédit des passifs désignés comme évalués à la juste valeur, de telle façon que les profits qui découlent de la détérioration du risque de crédit propre à une entité sur de tels passifs ne sont plus comptabilisés dans le résultat net. IFRS 9 comprend également un modèle amélioré de comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser les aspects économiques de la gestion du risque avec son traitement comptable. IFRS 9 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et l'application anticipée est autorisée. De plus, les modifications liées au risque de crédit propre peuvent être appliquées par anticipation, de façon isolée, sans avoir d'autre incidence sur la comptabilisation des instruments financiers. Le FNB First Trust évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9.

## **Trésorerie**

La trésorerie comprend l'argent en dépôt et les découverts bancaires.

## **Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part**

Le FNB First Trust offre deux catégories de parts rachetables : Ordinaire et Conseiller (se reporter à la note 1, « Le FNB First Trust »). Ces catégories de parts rachetables sont les catégories d'instruments financiers les plus subordonnées au sein du FNB First Trust. Elles ont égalité de rang à tous les égards importants et disposent des mêmes modalités, sauf pour les écarts de frais de gestion, la catégorie Conseiller versant un montant supplémentaire à titre de frais de service (se reporter à la note 8, « Frais de gestion et autres charges »).

Les actions rachetables peuvent être remises au FNB First Trust en tout temps pour un montant en espèces correspondant à 95 % de la valeur liquidative du FNB First Trust attribuable à la catégorie d'actions concernée. Les actions rachetables sont classées en tant que passifs financiers et sont évaluées d'après la valeur de rachat.

Pour chaque catégorie de parts du FNB First Trust, on calcule une valeur liquidative distincte. On obtient la valeur liquidative d'une série de parts donnée en calculant la valeur de la quote-part de l'actif et du passif du FNB First Trust communs à toutes les séries revenant à la catégorie, moins les charges directes imputables uniquement à cette catégorie. Pour calculer la valeur liquidative par part, on divise la valeur liquidative par le nombre de parts en circulation pour chaque catégorie le jour de l'évaluation. Les autres charges sont réparties proportionnellement entre chacune des séries en fonction de la valeur liquidative relative de chaque catégorie. Les charges sont comptabilisées de façon quotidienne.

Les dividendes sont versés selon la politique de dividendes présentée dans le prospectus simplifié respectif du FNB First Trust. Les bénéfices non distribués sont inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables.

---

# FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust (couvert en dollars canadiens) Notes annexes

---

## **Opérations de placement et profits et pertes à la vente de placements**

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les profits et les pertes réalisés à la vente de placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

## **Revenu de placement**

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les intérêts créditeurs aux fins des distributions présentés dans l'état du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par le Fonds et comptabilisé de façon linéaire. Le FNB First Trust n'amortit pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe sauf pour les obligations à coupon zéro, qui sont amorties de façon linéaire.

Le profit net ou la perte nette réalisé à la vente de placements, compte tenu des ajustements de change et de la variation nette de la plus-value/moins-value latente des placements, est calculé selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro.

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Les profits et les pertes réalisés sur les opérations de placement sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les produits, les profits ou les pertes réalisés et les profits ou les pertes latents sont répartis entre les séries, au prorata.

Le revenu de placement et les gains en capital des FNB First Trust font généralement l'objet de retenues d'impôt à la source exigées par certains pays. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés en fonction du montant brut et les retenues d'impôt à la source sont présentées en tant que charge distincte dans l'état du résultat global.

## **Devises**

Le gestionnaire considère que la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le FNB First Trust exerce ses activités est le dollar canadien, car il s'agit de la monnaie qui, selon lui, représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, conditions et événements sous-jacents. En outre, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle le FNB First Trust évalue son rendement et celle qui sert à l'émission ou au rachat de ses parts rachetables.

Les placements acquis ou vendus en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de transaction. Le revenu tiré des placements étrangers est comptabilisé en fonction du montant brut et les retenues d'impôt à la source sont présentées dans un poste distinct. Ils sont ensuite convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle a eu lieu la transaction. Les justes valeurs des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises sont converties au taux de change en vigueur à la fin de la période.

## **Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part**

L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par catégorie divisée par le nombre moyen de parts en circulation par catégorie au cours de la période.

## **Coûts de transaction**

Les coûts de transaction (par exemple, les commissions de courtage) liés à l'achat ou à la vente de titres sont imputés au revenu net de placement de la période pendant laquelle ils sont engagés. Les coûts de transaction sont présentés sous un poste distinct dans l'état du résultat global.

---

# FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust

## (couvert en dollars canadiens)

### Notes annexes

---

#### Contrats de change à terme

Le FNB First Trust peut avoir recours à des contrats de change à terme pour couvrir ses actifs et ses passifs libellés en devises. Les profits et les pertes latents sur les instruments financiers libellés en devises utilisés pour couvrir les actifs et les passifs en devises sont inscrits dans l'état de la situation financière et comptabilisés avec la plus-value ou la moins-value latente des placements dans l'état du résultat global.

Au moment de la liquidation de l'instrument, tout profit ou toute perte sur les contrats de change à terme est présenté dans l'état du résultat global à titre de (perte nette) profit net de change réalisé(e).

Les contrats à terme conclus par le FNB First Trust représentent un engagement ferme visant l'achat ou la vente d'un actif sous-jacent ou d'une devise, à une valeur et à un moment précis déterminés en fonction de la quantité contractuelle ou convenue.

#### 4. CONTRATS DE CHANGE À TERME

La valeur des contrats de change à terme est le profit ou la perte qui serait réalisé si, à la date de l'évaluation, la position sur le contrat à terme était liquidée conformément à ses modalités. Les profits ou les pertes latents sur le contrat à terme sont comptabilisés comme éléments de la variation de la plus-value ou de la moins-value latente des contrats de change à terme dans l'état du résultat global jusqu'à ce que le contrat soit liquidé ou dénoué en partie.

Les évaluations des instruments dérivés sont effectuées quotidiennement au moyen des sources usuelles d'information provenant des Bourses pour les dérivés négociés en Bourse et des demandes précises auprès des courtiers relativement aux dérivés négociés sur le marché hors cote.

Le FNB First Trust peut conclure des contrats de change à terme en vue d'atténuer l'incidence des fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain sur la valeur liquidative du FNB First Trust. La durée typique d'un contrat à terme est de un mois, mais certains contrats peuvent avoir une durée plus longue allant jusqu'à six mois. Une banque canadienne de l'annexe 1 est la contrepartie de tous les contrats à terme du FNB First Trust.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur le contrat de change à terme du FNB First Trust pour les exercices clos les 30 juin 2016 et 2015 :

30 juin 2016			30 juin 2015*		
Montant du contrat (\$)	% de l'actif net	Plus-value (moins-value) (\$)	Montant du contrat (\$)	% de l'actif net	Plus-value (moins-value) (\$)
23 492 040	92,40 %	276 185	37 400 000	101,07 %	102 132

\*Exposition du Fonds, par l'intermédiaire du contrat à terme, lorsqu'il était encore un fonds à capital fixe.

# FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust (couvert en dollars canadiens) Notes annexes

## 5. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

IFRS 13 exige que les évaluations de la juste valeur soient présentées selon une hiérarchie à trois niveaux. La juste valeur sera classée dans son intégralité au même niveau que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. L'appréciation de l'importance d'une donnée précise nécessite l'exercice du jugement et tient compte des facteurs propres à l'actif ou au passif considéré. Ci-après sont présentés les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, classés parmi ceux dont la juste valeur est fondée sur ce qui suit :

- Niveau 1 – Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 – Techniques d'évaluation dont la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur est directement ou indirectement observable.
- Niveau 3 – Techniques d'évaluation dont la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur est inobservable.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers de façon récurrente, le FNB First Trust détermine s'il y a eu ou non des transferts entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) au début de chaque période de présentation de l'information financière.

Toutes les évaluations à la juste valeur ci-dessus sont récurrentes. Les valeurs comptables de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des distributions à verser et des charges à payer ainsi que de l'obligation du FNB First Trust relativement à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme. Les justes valeurs sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé connexe est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de sa juste valeur requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3.

Les tableaux suivants, qui portent sur la hiérarchie de la juste valeur, présentent l'information sur les actifs du FNB First Trust évalués à leur juste valeur sur une base récurrente aux 30 juin 2016 et 2015 :

	Actifs et passifs financiers à la juste valeur (\$)			
	Au 30 juin 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations et prêts de rang supérieur	–	21 627 594	–	21 627 594
Titres de capitaux propres	2 504 559	–	–	2 504 559
Actifs dérivés	–	276 185	–	276 185
	2 504 559	21 903 779	–	24 408 338

	Actifs financiers à la juste valeur (\$)			
	Au 30 juin 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Contrat à terme	–	37 002 455	–	37 002 455
	–	37 002 455	–	37 002 455

Aucun transfert n'a été effectué d'un niveau à un autre pour les exercices clos les 30 juin 2016 et 2015.

Le FNB First Trust ne détenait aucun instrument de niveau 3 à l'ouverture, au cours ou à la clôture de l'une ou l'autre des périodes de présentation de l'information financière.

---

# FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust (couvert en dollars canadiens) Notes annexes

---

## 6. INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Le tableau suivant présente les profits nets (pertes nettes) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net par catégorie pour l'exercice clos le 30 juin 2016 :

	Profits nets (pertes nettes) 30 juin 2016 (\$)
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	
Détenus à des fins de transaction	2 346 036
Désignés au moment de leur établissement	(3 055 113)
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>(709 077)</b>
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	
Détenus à des fins de transaction	—
Désignés au moment de leur établissement	—
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>—</b>
<b>Total</b>	<b>(709 077)</b>

## 7. PARTS RACHETABLES

Le FNB First Trust offre deux catégories de parts rachetables : Ordinaire et Conseiller (se reporter à la note 1, « Le fonds négocié en Bourse First Trust »). La seule différence entre ces catégories de parts est la composante frais de service des frais de gestion payables par un FNB First Trust à l'égard des parts de chaque catégorie (comme il est décrit à la note 8, « Frais de gestion et autres charges »). Par conséquent, la valeur liquidative par part de chaque catégorie pourrait ne pas être la même en raison des frais différents attribuables à chaque catégorie de parts.

Les parts du FNB First Trust sont émises et vendues en continu, et il n'y a pas de nombre maximal de parts pouvant être émises. Les parts du FNB First Trust sont libellées en dollars canadiens. Le FNB First Trust est coté à la TSX, et les investisseurs peuvent acheter ou vendre des parts du FNB First Trust à la TSX par l'entremise de courtiers inscrits dans la province ou le territoire où les investisseurs résident. Les investisseurs devront assumer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente de parts.

Le FNB First Trust émet des parts directement aux courtiers désignés et aux preneurs fermes. De temps à autre, comme il peut avoir été convenu entre un FNB First Trust et les courtiers désignés et les preneurs fermes, les courtiers désignés et les preneurs fermes peuvent accepter les titres des émetteurs dont les titres sont inclus dans le portefeuille du FNB First Trust en guise de paiement d'acquéreurs éventuels de parts.

Chaque jour de Bourse, les porteurs de parts peuvent faire racheter leurs parts du FNB First Trust contre une somme au comptant à un prix de rachat par part équivalant à 95 % du cours de clôture des parts à la TSX à la date de prise d'effet du rachat. Étant donné que les porteurs de parts seront généralement en mesure de vendre leurs parts au cours alors en vigueur à la TSX par l'entremise d'un courtier inscrit sous réserve, uniquement, du paiement des courtages habituels, ils devraient consulter leurs courtiers ou conseillers en placement avant de faire racheter leurs parts contre une somme au comptant.

Les investisseurs qui font racheter leurs parts avant la date de clôture des registres relative à une distribution n'auront pas le droit de recevoir la distribution en question.

Les droits de rachat décrits ci-dessus doivent être exercés par l'entremise de l'adhérent de la CDS par l'intermédiaire duquel le propriétaire détient ses parts. Les propriétaires véritables de parts doivent s'assurer de fournir des instructions de rachat aux adhérents de la CDS par l'entremise desquels ils détiennent des parts suffisamment de temps avant les dates limites pour permettre à ces adhérents de la CDS d'aviser la CDS et à la CDS d'aviser le gestionnaire avant la date limite pertinente.

# FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust (couvert en dollars canadiens) Notes annexes

Le FNB First Trust a émis (racheté) les parts suivantes au cours des exercices clos les 30 juin 2016 et 2015 :

	30 juin 2016				30 juin 2015			
	Parts rachetables émises	Parts rachetables émises à la suite de réinvestissements	Parts rachetables rachetées	En circulation	Parts rachetables émises	Parts rachetables émises à la suite de réinvestissements	Parts rachetables rachetées	En circulation
Ordinaire	475 853	–	(230 104)	370 823	–	–	(1 715)	125 074
Conseiller	70 995	–	(2 478 507)	908 162	362	–	(1 165 203)	3 315 674

## 8. FRAIS DE GESTION ET AUTRES CHARGES

Le FNB First Trust versera des frais de gestion au gestionnaire d'un maximum de 0,85 % et, dans le cas des parts de catégorie Conseiller, un montant supplémentaire à titre de frais de service, basé sur la valeur liquidative moyenne quotidienne du FNB First Trust concerné.

Les frais de gestion, majorés des taxes applicables, y compris la TVH, sont comptabilisés quotidiennement et habituellement payés mensuellement à terme échu. À son gré, à l'occasion et à tout moment, le gestionnaire peut renoncer à l'ensemble ou à une partie des frais de gestion.

Frais de service de la catégorie Conseiller : le gestionnaire verse aux courtiers inscrits des frais de service annuels de 0,50 % de la valeur liquidative des parts de catégorie Conseiller dans le cas du FNB First Trust, pour chaque part de catégorie Conseiller détenue par les clients du courtier inscrit, majorés des taxes applicables. Les frais de service seront calculés et comptabilisés quotidiennement et versés trimestriellement à la fin de chaque trimestre civil.

En plus du versement des frais de gestion, chaque FNB First Trust doit régler les coûts et les charges engagés pour se conformer au Règlement 81-107, notamment les frais liés à la mise sur pied et à l'exploitation continue d'un comité d'examen indépendant, les courtages et les commissions, l'impôt sur le résultat, les retenues d'impôt et les autres taxes applicables, dont la TVH, les frais engagés pour se conformer à de nouvelles exigences du gouvernement ou des autorités de réglementation adoptées après l'établissement du FNB First Trust et les charges extraordinaires, ce qui comprend les coûts liés à l'impression et à la distribution de tout document que les autorités de réglementation obligent à envoyer ou à livrer aux investisseurs du FNB First Trust. Il incombe au gestionnaire de régler tous les autres coûts et charges du FNB First Trust, y compris les frais de service de la catégorie Conseiller (décrits ci-dessus), les honoraires payables au conseiller en valeurs, au dépositaire, à l'agent d'évaluation, à l'agent comptable des registres, à l'agent des transferts et au mandataire aux fins des régimes, de même que les honoraires payables à tout autre fournisseur de services.

Le FNB First Trust facture actuellement les frais de gestion suivants :

Frais de gestion annuels	
Catégorie Ordinaire	Catégorie Conseiller
0,70 %	1,20 %

## 9. IMPOSITION

### Impôt sur le résultat

Le FNB First Trust est une fiducie et un placement enregistré en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* (la « *Loi de l'impôt* ») et doit se conformer aux exigences pour être considéré comme une fiducie de fonds commun de placement au titre de la *Loi de l'impôt*. Généralement, le FNB First Trust n'est pas assujéti à l'impôt aux termes de la partie I de la *Loi* relativement à son bénéfice net ou à son gain en capital net réalisé au cours de chaque année d'imposition, dans la mesure où ces bénéfices nets et ces gains en capital nets réalisés sont payés ou payables aux porteurs de parts au cours de l'exercice.

---

# FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust

## (couvert en dollars canadiens)

### Notes annexes

---

#### Distributions

Les distributions en espèces sur les parts d'un FNB First Trust sont principalement payées à même les dividendes ou les distributions et d'autres revenus ou gains reçus ou réalisés par le FNB First Trust, moins les charges de celui-ci, mais ces distributions sont également composées de montants non imposables, notamment le remboursement de capital, qui peuvent être payés à la seule discrétion du gestionnaire. Dans la mesure où les charges d'un FNB First Trust excèdent le revenu généré par celui-ci pendant un mois, un trimestre ou un exercice donné, selon le cas, il n'est pas attendu qu'une distribution mensuelle soit versée. Par conséquent, puisque les frais de gestion des parts de catégorie Conseiller sont plus élevés, les distributions en espèces sur ces parts devraient être inférieures à celles versées sur les parts de catégorie Ordinaire.

Les distributions de gains en capital nets réalisés suffisants (réduits par les reports prospectifs de pertes, le cas échéant) sont versées après le 14 décembre, mais avant le 31 décembre, pour faire en sorte que le FNB First Trust ne soit pas assujéti à l'impôt sur le résultat.

#### Reports en avant de pertes fiscales

Les pertes autres qu'en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant pour une période de 20 ans. Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant pour une période indéfinie et déduites des profits en capital réalisés au cours des exercices ultérieurs.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital s'établissaient comme suit :

Pertes en capital (\$)		Pertes autres qu'en capital (\$)	
2015	2014	2015	2014
461	461	7 207 747	7 207 747

#### 10. COMMISSIONS

Le tableau suivant présente le total des commissions et des autres coûts de transaction payés ou payables aux courtiers par le FNB First Trust à l'égard des transactions au sein de son portefeuille, ainsi que les rabais de courtage sur titres gérés payés au cours des périodes closes les 30 juin 2016 et 2015 :

Coûts de transaction (\$)		Rabais de courtage sur titres gérés (\$)	
2016	2015	2016	2015
6 244	s.o.	s.o.	s.o.

#### 11. INFORMATION SUR LES PARTIES LIÉES

Le gestionnaire est responsable de la gestion et de l'administration des FNB First Trust. En contrepartie des services fournis par le gestionnaire, le FNB First Trust verse des frais de gestion (se reporter à la note 8, « Frais de gestion et autres charges »).

Les tableaux suivants présentent les frais de gestion totaux gagnés par le gestionnaire pour les exercices clos les 30 juin 2016 et 2015, y compris les montants impayés aux 30 juin 2016 et 2015 :

Charge au titre des frais de gestion (\$)		Frais de gestion à payer (\$)	
2016	2015	2016	2015
114 645	86 016	15 369	6 505

---

# FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust (couvert en dollars canadiens) Notes annexes

---

## 12. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le FNB First Trust est exposé à divers risques en raison de la nature de ses activités, comme on peut le lire plus en détail dans sa notice d'offre. Certains de ces risques sont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque relatif aux prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. En assurant la gestion de ces risques, le FNB First Trust vise à protéger et à augmenter la valeur de ses parts.

### Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison de la variation des cours de marché. Les placements du FNB First Trust sont exposés aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements dans les marchés de capitaux. Le risque maximal découlant des instruments financiers détenus par le FNB First Trust est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. Le conseiller en valeurs atténue ce risque grâce au choix judicieux de titres à l'intérieur de limites précises, et le risque de marché du FNB First Trust est géré au moyen de la diversification du portefeuille. Le gestionnaire de portefeuilles surveille chaque jour les positions de marché globales des FNB First Trust, lesquelles sont maintenues à l'intérieur de fourchettes établies.

Pour les exercices clos les 30 juin 2016 et 2015, les expositions globales au marché concernaient les placements en titres effectués par les FNB First Trust.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison de la variation des taux d'intérêt sur le marché.

Le FNB First Trust est exposé, directement ou indirectement, au risque de taux d'intérêt, car il investit dans des titres d'emprunt cotés en Bourse portant intérêt à des taux fixes et variables. D'autres actifs et passifs financiers sont également exposés au risque de taux d'intérêt, notamment les emprunts assortis de taux d'intérêt à long terme ainsi que la trésorerie et les soldes bancaires assortis de taux d'intérêt à court terme. Le conseiller en valeurs gère quotidiennement l'exposition du FNB First Trust au risque de taux d'intérêt, conformément aux objectifs et aux politiques de placement du FNB First Trust. Le conseiller en valeurs assure également un suivi étroit de l'exposition globale du FNB First Trust au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers productifs d'intérêts. Le FNB First Trust investit, directement ou indirectement, dans des titres portant intérêt. Le revenu du FNB First Trust peut être touché par des variations des taux d'intérêt de titres particuliers ou par l'incapacité du conseiller en valeurs d'obtenir des rendements semblables à l'échéance ou à la vente des titres. De plus, le cours des titres portant intérêt fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt. Le FNB First Trust détient des prêts de rang supérieur dont les périodes de refixation du taux d'intérêt sont d'environ 30 à 90 jours. Par conséquent, comparativement à un fonds à taux fixe, ce FNB First Trust n'est pas exposé à un risque important que la valeur liquidative fluctue selon les variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Comme il est indiqué ci-dessus, les prêts de rang supérieur sont très peu sensibles aux taux d'intérêt en raison de leur taux d'intérêt variable. En revanche, les obligations à rendement élevé sont généralement assorties d'un taux d'intérêt fixe et sont donc plus sensibles aux taux d'intérêt.

## FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust (couvert en dollars canadiens) Notes annexes

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du FNB First Trust aux prêts de rang supérieur et aux obligations à rendement élevé aux 30 juin 2016 et 2015 :

	Au 30 juin 2016			Total (\$)
	De 1 an à 3 ans (\$)	De 3 à 5 ans (\$)	Plus de 5 ans (\$)	
Obligations à rendement élevé et prêts de rang supérieur	1 240 719	4 394 086	15 992 789	21 627 594
<b>Total</b>	<b>1 240 719</b>	<b>4 394 086</b>	<b>15 992 789</b>	<b>21 627 594</b>

	Au 30 juin 2015*			Total (\$)
	De 1 an à 3 ans (\$)	De 3 à 5 ans (\$)	Plus de 5 ans (\$)	
Obligations à rendement élevé	8 439 291	28 069 555	8 689 811	45 198 657
<b>Total</b>	<b>8 439 291</b>	<b>28 069 555</b>	<b>8 689 811</b>	<b>45 198 657</b>

\*Exposition du Fonds, par l'intermédiaire du contrat à terme, lorsqu'il était encore un fonds à capital fixe.

Au 30 juin 2016, la durée moyenne pondérée du FNB First Trust était de 2,90 ans (4,25 ans au 30 juin 2015). Si les taux d'intérêt avaient augmenté ou diminué de 1 % au 30 juin 2016, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif net aurait diminué ou augmenté d'environ 216 276 \$ (451 987 \$ au 30 juin 2015). En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être significatif.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque relatif au défaut de paiement des versements de capital ou d'intérêts prévus. Le risque de crédit est également le risque qu'un ou que plusieurs placements du portefeuille d'un FNB First Trust voient leur cours diminuer ou que le FNB First Trust ne perçoive pas les versements de capital ou d'intérêts à échéance, parce que la situation financière de l'émetteur du titre s'est détériorée.

La valeur des prêts de rang supérieur du FNB First Trust est touchée par la solvabilité des emprunteurs et par la conjoncture économique et les conditions sectorielles. Si ce FNB First Trust acquiert un prêt de rang supérieur d'un autre prêteur, par exemple en faisant l'acquisition d'une participation, il pourrait être exposé au risque de crédit de ce prêteur. Au 30 juin 2016, l'exposition maximale au risque de crédit de ce FNB First Trust était de 21 627 594 \$ (45 198 657 \$ au 30 juin 2015).

### Risque de change

Les FNB First Trust détiennent des actifs et des passifs, y compris de la trésorerie, des placements à court terme, des titres de capitaux propres et des dérivés de change, lesquels sont libellés en dollars américains. Le FNB First Trust est par conséquent exposé au risque de change, car la valeur des titres libellés en devises fluctue en raison des variations des taux de change.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du FNB First Trust au risque de change aux 30 juin 2016 et 2015 :

	Au 30 juin 2016		Au 30 juin 2015*	
	Exposition au risque de change (\$)	% de l'actif net	Exposition au risque de change (\$)	% de l'actif net
Dollar américain	(906 660)	(3,57) %	46 313 480	125,16 %

\*Exposition du Fonds, par l'intermédiaire du contrat à terme, lorsqu'il était encore un fonds à capital fixe.

# FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust (couvert en dollars canadiens) Notes annexes

Au 30 juin 2016, si le taux de change entre le dollar canadien et les autres devises avait augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif net aurait diminué ou augmenté de 9 067 \$ (463 135 \$ au 30 juin 2015). En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être significatif.

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le FNB First Trust ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations à leur échéance. Le FNB First Trust est exposé quotidiennement à des rachats en trésorerie visant des parts rachetables. Ainsi, le FNB First Trust investit la plus grande partie de ses actifs dans des placements qui se négocient sur un marché actif et qui peuvent être vendus facilement. De plus, le FNB First Trust conserve suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir leur liquidité.

Le FNB First Trust investit une part importante de ses actifs dans des titres d'emprunt de moindre qualité émis par des sociétés fortement endettées. Les titres d'emprunt de moindre qualité ont tendance à être moins liquides que les titres d'emprunt de qualité supérieure. De plus, les émissions de moindre envergure de titres d'emprunt ont tendance à être moins liquides que les émissions plus importantes. En cas de repli soudain de l'économie ou si les marchés des titres d'emprunt pour ces sociétés affichaient un contexte baissier, ce FNB First Trust pourrait éprouver de la difficulté à vendre ses actifs en quantité suffisante, à des prix raisonnables et en temps suffisamment opportun pour réunir les liquidités nécessaires pour satisfaire aux demandes d'échange ou de rachat potentiellement nombreuses des porteurs de parts de ce FNB First Trust.

## Risque de concentration

Le risque de concentration correspond à la sensibilité relative du rendement du FNB First Trust à l'égard de faits nouveaux touchant un secteur ou une région en particulier. La concentration des risques survient également lorsqu'un certain nombre d'instruments financiers ou de contrats sont conclus avec une même contrepartie, ou qu'un certain nombre de contreparties exercent des activités similaires, exercent leurs activités dans les mêmes régions ou présentent des caractéristiques économiques semblables, de sorte que leur capacité à respecter leurs obligations contractuelles pourrait être influencée de façon similaire par des changements des conditions économiques, politiques ou autres. Le conseiller en valeurs assure la gestion du risque de concentration au moyen d'une diversification des titres et d'une compréhension approfondie de chaque placement compris dans le portefeuille.

Le tableau ci-dessous résume le risque de concentration pour les exercices clos les 30 juin 2016 et 2015 :

Secteur	Au 30 juin 2016 % de l'actif net	Au 30 juin 2015* % de l'actif net
Biens de consommation discrétionnaire	31,85 %	18,52 %
Soins de santé	23,76 %	11,35 %
Produits industriels	9,88 %	15,58 %
Biens de consommation courante	9,03 %	11,85 %
Technologies de l'information	8,34 %	4,03 %
Services de télécommunications	6,13 %	19,13 %
Matières	2,78 %	7,43 %
Services financiers	0,43 %	16,61 %
Énergie	0,02 %	15,80 %
Autres	2,39 %	—
Services publics	—	1,85 %
<b>Total</b>	<b>94,60 %</b>	<b>122,15 %</b>

\*Exposition du Fonds, par l'intermédiaire du contrat à terme, lorsqu'il était encore un fonds à capital fixe.

---

# FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust (couvert en dollars canadiens) Notes annexes

---

## 13. GESTION DU CAPITAL

Le capital du FNB First Trust correspond à son actif net, lequel représente les capitaux propres. Les objectifs du FNB First Trust en ce qui a trait à la gestion du capital consistent à préserver sa capacité à continuer son exploitation de manière à offrir un rendement aux porteurs de parts, à maximiser la valeur pour les porteurs de parts et à maintenir sa santé financière.

Le FNB First Trust n'est assujéti à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

## 14. PRÊT DE TITRES

Le FNB First Trust peut, conformément au Règlement 81-102, prêter des titres en portefeuille à des tiers en vertu d'une convention de prêt de titres entre le FNB First Trust et un agent de prêt de titres, selon les conditions suivantes : i) l'emprunteur versera au FNB First Trust des frais pour le prêt de titres négociés et versera au FNB First Trust des paiements en guise de rémunération correspondant aux distributions reçues par l'emprunteur sur les titres empruntés; ii) les prêts de titres doivent être admissibles à titre de « mécanisme de prêt de valeurs mobilières » aux fins de la *Loi de l'impôt*; et iii) le FNB First Trust recevra une garantie correspondant à au moins 102 % de la valeur des titres en portefeuille prêtés. L'agent de prêt de titres sera chargé de l'administration continue des prêts de titres, notamment de l'obligation d'établir quotidiennement la valeur de marché de la garantie. Aux 30 juin 2016 et 2015, le FNB First Trust n'avait effectué aucun prêt de titres.

## 15. CHANGEMENTS FUTURS DE MÉTHODES COMPTABLES

Le document « Initiative concernant les informations à fournir », qui a été publié en décembre 2014, apporte des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ces modifications ont pour objectif d'encourager les entités à avoir recours à leur jugement professionnel afin de déterminer l'information à fournir dans les états financiers et les notes annexes en clarifiant les lignes directrices se rapportant à l'importance relative, à la présentation et à la structure des notes. Ces modifications prennent effet pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Si nécessaire, le FNB First Trust modifiera ses informations à fournir dans les états financiers de 2017.

## 16. RECLASSEMENT

Le FNB First Trust a reclassé des montants liés aux charges des périodes précédentes afin que leur présentation soit conforme à celle de ses états financiers de la période considérée.

# FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust (couvert en dollars canadiens) Notes annexes

## ANNEXE DU PORTEFEUILLE Au 30 juin 2016

	Nombre d'actions	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	% du total
<b>Fonds négociés en Bourse – 9,85 %</b>				
FNB First Trust prêts de rang supérieur (couvert en dollars canadiens)	98 063	1 839 946	1 896 538	7,46
iShares iBoxx \$ High Yield Corporate Bond ETF	5 557	620 911	608 021	2,39
<b>Total des fonds négociés en Bourse</b>		<b>2 460 857</b>	<b>2 504 559</b>	<b>9,85</b>

	Valeur nominale en \$ US	Taux d'intérêt nominal/ rendement	Date d'échéance	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	% du total
<b>OBLIGATIONS CANADIENNES</b>						
<b>Canada – 1,35 %</b>						
Bombardier Inc.	50 000	5,500 %	15 septembre 2018	60 603	64 275	0,25
Bombardier Inc., remboursable	50 000	7,750 %	15 mars 2020	51 811	63 790	0,25
Garda World Security Corp., remboursable	100 000	7,250 %	15 novembre 2021	109 186	104 971	0,41
VRX Escrow Corp., remboursable	100 000	5,375 %	15 mars 2020	128 919	111 027	0,44
				<b>350 519</b>	<b>344 063</b>	<b>1,35</b>
<b>OBLIGATIONS INTERNATIONALES</b>						
<b>Îles Caïmans – 1,01 %</b>						
MCE Finance Ltd., remboursable	200 000	5,000 %	15 février 2021	251 038	256 975	1,01
				<b>251 038,00</b>	<b>256 975,00</b>	<b>1,01</b>
<b>France – 2,23 %</b>						
Numericable Group SA, remboursable	450 000	6,000 %	15 mai 2022	591 731	567 570	2,23
				<b>591 731</b>	<b>567 570</b>	<b>2,23</b>
<b>Irlande – 1,04 %</b>						
Ardagh Packaging Finance PLC/Ardagh MP Holdings USA Inc., remboursable	200 000	7,250 %	15 mai 2024	250 940	265 011	1,04
				<b>250 940</b>	<b>265 011</b>	<b>1,04</b>
<b>Luxembourg – 1,15 %</b>						
Intelsat Luxembourg SA, remboursable	100 000	7,750 %	1 <sup>er</sup> juin 2021	54 245	32 299	0,13
Mallinckrodt International Finance SA, remboursable	100 000	5,750 %	1 <sup>er</sup> août 2022	127 525	123 381	0,49
Nielsen Co. (Luxembourg) Sarl (The), remboursable	100 000	5,500 %	1 <sup>er</sup> octobre 2021	142 393	133 878	0,53
				<b>324 163</b>	<b>289 558</b>	<b>1,15</b>
<b>Mexique – 0,54 %</b>						
Cemex SAB de CV, remboursable	100 000	7,250 %	15 janvier 2021	133 526	136 650	0,54
				<b>133 526</b>	<b>136 650</b>	<b>0,54</b>
<b>États-Unis – 50,38 %</b>						
Altice US Finance I Corp., remboursable	250 000	5,500 %	15 mai 2026	316 475	323 795	1,27
AmSurg Corp., remboursable	50 000	5,625 %	15 juillet 2022	70 067	66 616	0,26
Argos Merger Sub Inc., remboursable	300 000	7,125 %	15 mars 2023	417 804	400 182	1,57
BMC Software Finance Inc., remboursable	50 000	8,125 %	15 juillet 2021	41 118	48 771	0,19
Boyd Gaming Corp., remboursable	100 000	6,375 %	1 <sup>er</sup> avril 2026	130 340	135 655	0,53
Caesars Growth Properties Holdings LLC/Caesars Growth Properties Finance Inc., remboursable	150 000	9,375 %	1 <sup>er</sup> mai 2022	162 214	181 196	0,71
CCO Holdings LLC/CCO Holdings Capital Corp., remboursable	50 000	5,750 %	15 janvier 2024	69 371	68 144	0,27
CCO Holdings LLC/CCO Holdings Capital Corp., remboursable	500 000	5,875 %	1 <sup>er</sup> avril 2024	689 335	671 814	2,64
Centene Escrow Corp., remboursable	100 000	6,125 %	15 février 2024	133 948	137 673	0,54
Cequel Communications Escrow 1 LLC/Cequel Communications Escrow Capital Corp., remboursable	50 000	6,375 %	15 septembre 2020	66 904	65 925	0,26
CHS/Community Health Systems Inc.	50 000	8,000 %	15 novembre 2019	63 867	63 548	0,25
CHS/Community Health Systems Inc., remboursable	100 000	6,875 %	1 <sup>er</sup> février 2022	123 790	113 692	0,45
Crimson Merger Sub Inc., remboursable	100 000	6,625 %	15 mai 2022	96 320	106 909	0,42
Darling Ingredients Inc., remboursable	50 000	5,375 %	15 janvier 2022	68 850	66 980	0,26
Diamond 1 Finance Corp./Diamond 2 Finance Corp., remboursable	100 000	5,875 %	15 juin 2021	127 000	131 864	0,52
Diamond 1 Finance Corp./Diamond 2 Finance Corp., remboursable	200 000	7,125 %	15 juin 2024	257 273	270 194	1,06
DigitalGlobe Inc., remboursable	50 000	5,250 %	1 <sup>er</sup> février 2021	59 809	60 399	0,24
DJO Finco Inc./DJO Finance LLC/DJO Finance Corp., remboursable	100 000	8,125 %	15 juin 2021	117 531	112 400	0,44
Endo Finance Co. (The), remboursable	350 000	5,750 %	15 janvier 2022	474 303	410 310	1,61
Energizer Holdings Inc., remboursable	50 000	5,500 %	15 juin 2025	65 546	64 436	0,25
ESH Hospitality, Inc., remboursable	350 000	5,250 %	1 <sup>er</sup> mai 2025	464 424	442 574	1,74
Felcor Lodging L.P., remboursable	50 000	6,000 %	1 <sup>er</sup> juin 2025	70 240	65 405	0,26
Frontier Communications Corp., série WI, remboursable	100 000	8,875 %	15 septembre 2020	137 942	138 400	0,54
Geo Group Inc. (The), remboursable	50 000	5,875 %	15 janvier 2022	69 893	66 212	0,26
GLP Capital L.P./GLP Financing II Inc.	12 000	5,375 %	15 avril 2026	15 579	16 007	0,06
Gray Television Inc., remboursable	150 000	7,500 %	1 <sup>er</sup> octobre 2020	215 676	202 998	0,80
Gray Television Inc., remboursable	100 000	5,875 %	15 juillet 2026	127 680	129 841	0,51
HCA Inc., remboursable	500 000	7,500 %	15 février 2022	762 839	736 082	2,92
Infor (US) Inc., remboursable	25 000	6,500 %	15 mai 2022	30 165	30 664	0,12
Jaguar Holding Co. II/Pharmaceutical Product Development LLC, remboursable	50 000	6,375 %	1 <sup>er</sup> août 2023	69 023	66 212	0,26
JBS USA LLC/JBS USA Finance Inc., remboursable	100 000	7,250 %	1 <sup>er</sup> juin 2021	134 509	134 363	0,53
JBS USA LLC/JBS USA Finance Inc., remboursable	100 000	5,750 %	15 juin 2025	112 315	122 089	0,48
KB Home, remboursable	200 000	7,000 %	15 décembre 2021	260 835	260 974	1,03
Kindred Healthcare Inc.	100 000	8,000 %	15 janvier 2020	125 876	129 195	0,51
Kindred Healthcare Inc., remboursable	150 000	6,375 %	15 avril 2022	157 507	173 687	0,68
Level 3 Communications Inc., remboursable	400 000	5,750 %	1 <sup>er</sup> décembre 2022	560 359	524 532	2,06
LifePoint Hospitals Inc., remboursable	100 000	5,500 %	1 <sup>er</sup> décembre 2021	142 567	135 009	0,53

# FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust (couvert en dollars canadiens) Notes annexes

## ANNEXE DU PORTEFEUILLE Au 30 juin 2016 (suite)

	Valeur nominale en \$ US	Taux d'intérêt nominal/ rendement	Date d'échéance	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	% du total
MGM Resorts International	150 000	7,750 %	15 mars 2022	221 935	219 712	0,86
Micon Technology Inc., remboursable	100 000	7,500 %	15 septembre 2023	128 485	137 593	0,54
MPH Acquisition Holdings LLC, remboursable	250 000	7,125 %	1 <sup>er</sup> juin 2024	334 938	339 944	1,34
Nexstar Finance Inc., remboursable	250 000	6,125 %	15 février 2022	319 087	327 832	1,29
Pilgrim's Pride Corp., remboursable	50 000	5,750 %	15 mars 2025	66 415	64 759	0,25
Post Holdings Inc., remboursable	50 000	6,000 %	15 décembre 2022	69 632	66 455	0,26
PulteGroup Inc., remboursable	250 000	5,500 %	1 <sup>er</sup> mars 2026	338 538	332 677	1,31
Reynolds Group Issuer Inc./Reynolds Group Issuer LLC, remboursable	100 000	7,000 %	15 juillet 2024	130 966	133 248	0,52
Select Medical Corp., remboursable	250 000	6,375 %	1 <sup>er</sup> juin 2021	312 018	311 683	1,23
Serta Simmons Holdings LLC, remboursable	250 000	8,125 %	1 <sup>er</sup> octobre 2020	348 110	331 870	1,31
Sinclair Television Group Inc., remboursable	100 000	6,375 %	1 <sup>er</sup> novembre 2021	144 654	136 301	0,54
Sinclair Television Group Inc., remboursable	250 000	5,625 %	1 <sup>er</sup> août 2024	336 723	331 466	1,30
Sinclair Television Group Inc., remboursable	100 000	5,875 %	15 mars 2026	134 269	132 102	0,52
Sprint Capital Corp., remboursable	25 000	6,900 %	1 <sup>er</sup> mai 2019	26 340	31 007	0,12
Sprint Communications Inc.	75 000	9,000 %	15 novembre 2018	103 935	103 558	0,41
Station Casinos LLC, remboursable	250 000	7,500 %	1 <sup>er</sup> mars 2021	356 765	342 021	1,35
Taylor Morrison Communities Inc./Monarch Communities Inc., remboursable	100 000	5,250 %	15 avril 2021	129 615	129 518	0,51
Tenet Healthcare Corp., remboursable	500 000	8,125 %	1 <sup>er</sup> avril 2022	675 327	665 225	2,62
TRI Pointe Holdings Inc.	100 000	5,875 %	15 juin 2024	134 222	131 940	0,52
Tribune Media Co., remboursable	100 000	5,875 %	15 juillet 2022	129 895	129 195	0,51
United Rentals North America Inc., remboursable	300 000	5,750 %	15 novembre 2024	393 986	392 430	1,54
Univision Communications Inc., remboursable	330 000	6,750 %	15 septembre 2022	467 739	451 924	1,78
Univision Communications Inc., remboursable	50 000	5,125 %	15 mai 2023	67 459	64 436	0,25
Valeant Pharmaceuticals International Inc., remboursable	500 000	6,750 %	15 août 2018	675 750	628 211	2,47
				<b>13 056 097</b>	<b>12 809 854</b>	<b>50,38</b>
<b>Prêts de rang supérieur – 27,37 %</b>						
Acosta Inc., prêt à terme	299 265	4,250 %	26 septembre 2021	389 913	371 169	1,46
Advantage Sales & Marketing Inc., prêt à terme	311 239	4,250 %	23 juillet 2021	406 728	391 217	1,54
Albertson's LLC, prêt à terme	427 978	4,500 %	25 août 2021	557 755	551 743	2,17
Amaya Holdings B.V., prêt à terme	148 006	5,000 %	1 <sup>er</sup> août 2021	189 756	184 921	0,73
Asurion LLC, prêt à terme	100 000	8,500 %	3 mars 2021	116 429	124 027	0,49
Avago Technologies Cayman Ltd., prêt à terme	349 125	4,250 %	1 <sup>er</sup> février 2023	479 139	451 264	1,77
BJ's Wholesale Club Inc., prêt à terme	99 524	8,500 %	26 mars 2020	114 162	123 758	0,49
BMC Software Finance Inc., prêt à terme	141 771	5,000 %	9 octobre 2020	157 915	162 021	0,64
CDRH Parent Inc., prêt à terme	49 622	5,250 %	1 <sup>er</sup> juillet 2021	55 755	56 737	0,22
Concordia Healthcare Corp., prêt à terme	99 750	5,250 %	21 octobre 2021	136 361	123 331	0,49
CSC Holdings Inc. (Neptune Finco Corp.), prêt à terme	200 000	5,000 %	9 octobre 2022	265 902	258 455	1,02
Dell, Inc. (Diamond 1 Finance Corp.), prêt à terme	83 333	4,000 %	15 juin 2022	108 984	107 214	0,42
Delta 2 SARL, prêt à terme	34 440	4,750 %	30 juillet 2021	43 389	42 729	0,17
Envision Healthcare Corp. (Emergency Medical Services Corp.), prêt à terme	124 688	4,500 %	28 octobre 2022	164 949	160 929	0,63
Hilton Worldwide Finance LLC, prêt à terme	250 000	3,500 %	25 octobre 2020	347 889	322 988	1,27
Hostess Brands LLC, prêt à terme	100 000	8,500 %	3 août 2023	126 034	127 903	0,50
Immucor Inc., prêt à terme	49 615	5,000 %	19 août 2018	63 046	59 881	0,24
Infor (U.S.) Inc., prêt à terme	117 341	3,750 %	3 juin 2020	148 481	147 715	0,58
inVentiv Health Inc., prêt à terme	150 000	7,750 %	15 mai 2018	208 056	193 308	0,76
Keurig Green Mountain, Inc. (Maple Holdings Acquisition Corp.), prêt à terme	331 333	5,500 %	3 mars 2023	442 508	428 066	1,68
Neiman Marcus Group Inc. (The), prêt à terme	34 683	4,250 %	25 octobre 2020	40 945	40 164	0,16
Neptune Finco Corp., prêt à terme	50 000	5,000 %	9 octobre 2022	72 383	64 614	0,25
New HB Acquisition LLC, prêt à terme	249 124	4,500 %	3 août 2022	336 398	321 212	1,26
New HB Acquisition LLC, prêt à terme	56 180	8,500 %	3 août 2023	76 538	71 856	0,28
Numericable U.S. LLC (Allice France S.A.), prêt à terme	13 729	4,750 %	10 février 2023	17 813	17 465	0,07
Numericable U.S. LLC (Allice France S.A.), prêt à terme	20 645	5,000 %	15 janvier 2024	26 572	26 406	0,10
NXP BV, prêt à terme	187 088	3,750 %	7 décembre 2020	260 018	242 010	0,95
PetSmart Inc., prêt à terme	249 370	4,250 %	11 mars 2022	337 457	320 525	1,26
Portillo's Holdings LLC, prêt à terme	349 114	4,750 %	2 août 2021	446 276	443 993	1,75
Reynolds Group Holdings Inc., prêt à terme	50 000	4,500 %	1 <sup>er</sup> décembre 2018	69 742	64 550	0,25
Science Applications International Corp. (SAIC), prêt à terme	46 686	3,750 %	21 avril 2022	61 966	60 279	0,24
Select Medical Corp., prêt à terme	219 495	6,000 %	28 février 2021	288 177	283 932	1,12
Serta Simmons Holdings LLC, prêt à terme	100 000	4,250 %	1 <sup>er</sup> octobre 2019	132 290	128 872	0,51
Team Health Inc., prêt à terme	99 750	3,750 %	23 novembre 2022	129 924	128 657	0,51
Toys "R" US-Delaware Inc., prêt à terme	81 076	5,250 %	25 mai 2018	88 783	95 929	0,38
Univision Communications Inc., prêt à terme	49 604	4,000 %	1 <sup>er</sup> mars 2020	66 910	63 674	0,25
Western Digital Corp., prêt à terme	150 000	6,250 %	29 avril 2023	188 612	194 399	0,76
				<b>7 163 955</b>	<b>6 957 913</b>	<b>27,37</b>
<b>Total des obligations internationales</b>				<b>21 771 450</b>	<b>21 283 531</b>	<b>83,72</b>
Coûts de transaction				(1 690)		
<b>Total des placements</b>				<b>24 581 136</b>	<b>24 132 153</b>	<b>94,92</b>
Plus-value latente des dérivés – se reporter à l'annexe 1					276 185	1,09
Autres actifs, moins les passifs					1 015 851	3,99
<b>Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>					<b>25 424 189</b>	<b>100,00</b>



Société de gestion de portefeuilles FT Canada

40 King Street West, Suite 3001  
Scotia Plaza, Box 312  
Toronto (Ontario) M5H 3Y2

*[www.firsttrust.ca](http://www.firsttrust.ca)*

